

**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

La Rochelle, le 26 NOV. 2024

Monsieur le Maire,

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit l'obligation pour tous les départements d'élaborer un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) prescrivant le nombre, la localisation et la capacité des équipements d'accueil et d'habitat à créer ainsi que les mesures d'accompagnement social associées. Ce document, élaboré et approuvé conjointement par le représentant de l'État dans le département et la Présidente du Conseil départemental, doit être révisé tous les six ans.

La procédure de révision de ce schéma initiée en Charente-Maritime en juillet 2023 avait pour objectif de fiabiliser le diagnostic, renforcer la coopération, améliorer et harmoniser l'offre d'accueil et accroître l'accompagnement des voyageurs.

Afin de fiabiliser le diagnostic, le cabinet d'études Tsigane Habitat a été recruté par le Conseil départemental et la Préfecture pour mener l'étude préalable à la révision et accompagner les acteurs dans l'élaboration des prescriptions. Le cabinet s'est ainsi déplacé sur l'ensemble du territoire pour visiter les équipements d'accueil en place, rencontrer les parties prenantes de l'accueil et l'accompagnement des voyageurs, recenser les besoins des voyageurs et rédiger un projet de schéma.

Afin de renforcer la concertation, plusieurs groupes de travaux ont également été organisés pour recueillir les besoins et propositions des acteurs du territoire concernant les quatre volets du schéma départemental : accueil, habitat, accompagnement et gouvernance.

À la suite de l'approbation du diagnostic par la commission consultative du 17 mai 2024, de nouveaux groupes de travaux ont été réunis pour travailler sur les nouvelles préconisations.

Chaque Sous-préfet a ainsi organisé un temps de travail avec les EPCI de son arrondissement afin de coconstruire les obligations du futur schéma, et notamment les fiches de préconisations territorialisées. Ces travaux ont été conduits de manière à améliorer les conditions d'accueil et d'habitat, renforcer les conditions d'accompagnement et harmoniser les pratiques départementales sur ces sujets.

~~A la suite de ce travail important de concertation, et pour lequel je remercie sincèrement l'ensemble des participants, la commission consultative régulièrement réunie le 14 novembre 2024 a approuvé, à l'unanimité, ce projet de schéma départemental.~~

La procédure de révision prévoit dorénavant une phase de recueil des avis des organes délibérants des EPCI et communes de plus de 5000 habitants cités au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031. Cette phase de consultation, dont le calendrier a été communiqué à chaque EPCI en mai 2024, aura lieu en décembre.

À l'issue de la collecte de l'ensemble des avis, le Préfet et la Présidente du Conseil départemental sont chargés de la publication du schéma qui devrait donc entrer en vigueur à compter de janvier 2025.

Afin de permettre un bon déroulé de cette phase de consultation et d'entretenir cette volonté de concertation préalable, je vous serai donc gréé, M. le Maire, de bien vouloir inscrire ce sujet à l'ordre du jour de votre prochain conseil communal,

En effet, bien que la réalisation des équipements d'accueil et d'habitat relève d'une compétence communautaire, il m'apparaît primordial que chaque commune accueillant un équipement puisse être associée à ce moment clé qu'est l'élaboration d'un schéma départemental.

Afin de vous appuyer dans cette démarche, mes services vous feront parvenir un modèle indicatif de délibération, un exemplaire du schéma départemental ainsi que la fiche d'action territorialisée correspondant à votre territoire. Ils sont également à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questionnements aux coordonnées ci-dessous :

Mme Morgane GUILLAUME, chargée de mission

pref-gens-du-voyage@charente-maritime

05 46 27 45 28

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet

Emmanuel CAYRON
Secrétaire Général

Brice BLONDEL

Monsieur Tony LOISEL
Maire de Aytré

Place des Charmilles
17442 AYTRÉ